



## Marchés Publics de service

# Règlement de la consultation

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

*Communauté d'Agglomération Bergeracoise*

*Domaine de la Tour - "La Tour Est"*

*CS 40012*

*24112 Bergerac*

**Correspondant :**

*Alice Michon*

*Domaine de la Tour - "La Tour Est"*

*CS 40012*

*24112 Bergerac*

*Téléphone : 05-53-23-43-95 télécopieur : 05-53-23-27-41,*

Objet du marché :

**Etude technique et juridique en vue de l'amélioration des fonctionnalités hydrauliques, hydrologiques, écologiques et sédimentaires de l'ensemble du réseau hydrographique naturel et canalisé du Caudeau à Bergerac**

**Marché n°2026-015**

---

**Date de remise des offres : [lundi 29 juin 2026 à 12h00](#)**

# Table des matières

<b>1. OBJET DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
2.1. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS	3
2.2. DUREE DU MARCHE	3
2.3. NOMENCLATURE	3
2.4. ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
2.5. COTRAITANCE	3
2.6. SOUS-TRAITANCE	4
2.7. VARIANTES	4
2.8. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.9. VISITE DU SITE	4
<b>3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>4</b>
<b>4. : DISPOSITIF « DITES-LE NOUS UNE FOIS »</b>	<b>5</b>
<b>5. : CONDITIONS DE REMISE DES PLIS</b>	<b>6</b>
<b>6. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>6</b>
<b>7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET MODIFICATION DU DOSSIER</b>	<b>7</b>
7.1. MODIFICATIONS APPORTEES SUITE A UNE DEMANDE D'UN CANDIDAT	7
7.2. MODIFICATIONS APPORTEES PAR LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR	7

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## 1. **Objet de la consultation**

Etude technique et juridique en vue de l'amélioration des fonctionnalités hydrauliques, hydrologiques, écologiques et sédimentaires de l'ensemble du réseau hydrographique naturel et canalisé du Caudeau à Bergerac

## 2. **Conditions de la consultation**

### 2.1. **Décomposition en tranches et lots**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Marché non alloti car la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

**Prestation Supplémentaire Eventuelle 01** : Restauration de la continuité écologique Piscicole et Sédimentaire (esquisse sur 10 ouvrages)

**Prestation Supplémentaire Eventuelle 02** : Restauration du transit sédimentaire sur 10 ouvrages

### 2.2. **Durée du marché**

La durée du marché est de 36 mois.

### 2.3. **Nomenclature**

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale
<b>71330000 – Services divers d'ingénierie</b>
<b>71335000 – Etudes techniques</b>

### 2.4. **Étendue de la consultation**

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles R2123-4 du Code de la Commande Publique.

### 2.5. **Cotraitance**

Conformément à l'article R2142-19 du Code de la Commande Publique, les entreprises candidates peuvent se présenter sous la forme d'un groupement.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement. Ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

Dans la mesure où cela est nécessaire pour la bonne exécution du présent marché public, lors de l'attribution du marché public, l'éventuel groupement devra prendre la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

Dans le cas où le titulaire du présent marché public est un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement.

### 2.6. **Sous-traitance**

La sous-traitance est autorisée dans les conditions des articles L2193-1 et R2191-1 et suivants du Code de la Commande Publique et de l'article 3.6 du [CCAG](#)

Dans l'hypothèse où le candidat souhaite faire une demande de sous-traitance lors du dépôt de l'offre, il veillera à remettre les documents suivants et à respecter le formalisme suivant :

- Les documents attestant des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant listés à la partie « Présentation des offres » (pièces constituant la candidature).
- La déclaration de sous traitance disponible à l'adresse suivante complétée, datée, signée : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Dans l'hypothèse où le titulaire souhaite faire une demande de sous-traitance en cours d'exécution des prestations, le titulaire devra joindre les mêmes documents demandés ci-dessus.

## 2.7. **Variantes**

Variantes non-autorisées.

## 2.8. **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 3. **Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 1- Pièces constituant la candidature :

- **DC1** (Lettre de candidature) + **DC2** (Déclaration du candidat) joints au présent dossier de Consultation  
**ou Document Unique de Marché Européen** (disponible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/espd/>)
- La **liste des principales références** aux cours des trois dernières années
- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
- Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres

### 2- Pièces constituant l'offre :

- l'Acte d'Engagement (A.E.)
- Un mémoire technique détaillé sur les propositions du candidat comprenant :
  - Une notice méthodologique établie selon le cahier des charges et présentant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation de l'étude.
  - La description des moyens humains et matériels mis à disposition et affectés à la mission,
  - Un calendrier prévisionnel de l'étude
  - Une proposition détaillée de prix forfaitaires HT.

## 4. **Conditions de remise des plis**

### **Les offres doivent impérativement parvenir par voie dématérialisée.**

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise vous invite à anticiper la remise de votre dossier sur la plateforme dématérialisée. En effet, seules les offres remises dans les délais pourront être ouvertes après la date et heure limite de réception des offres.

Il est précisé que la plateforme horodate la réception de votre dossier à la fin de son téléchargement.

Les modalités de transmission des offres sont précisées dans les guides d'utilisation téléchargeables dans la rubrique aide du profil d'acheteur (<https://demat-ampa.fr>). Une assistance téléphonique est disponible au 01 76 64 74 02

**Le candidat pourra transmettre une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique dans le délai de dépôt des offres.**

La copie sera présentée dans une enveloppe unique précisant « **Copie de sauvegarde – Marché CAB2026-015 Etude Le Caudeau** » et la mention "Ne pas ouvrir avant la commission d'ouverture des plis".

**Adresse de remise de la copie de sauvegarde en recommandé avec Accusé de Réception ou remis contre récépissé :**

Communauté d'Agglomération Bergeracoise  
Service Commande Publique  
Domaine de la Tour  
La Tour Est  
CS 40012  
24112 BERGERAC CEDEX

## **5. Sélection des candidatures et jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 et suivants du Code de la Commande Publique

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Valeur Technique : 50 %
- Qualification et expérience des prestataires : 30 %
- Prix : 20 %

Après examen des offres, éventuelle régularisation des offres qualifiées d'irrégulières et/ou inacceptable, classement des offres, le Pouvoir Adjudicateur a prévu de recourir à la négociation avec les 3 premiers candidats du classement. Néanmoins le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

L'offre la mieux classée sera alors retenue à titre provisoire en attendant que le candidat justifie ne pas relever d'un motif d'exclusion de la procédure de passation du marché.

## **6. Renseignements complémentaires et modification du dossier**

### **6.1. Modifications apportées par le représentant du Pouvoir Adjudicateur**

A tout moment de la consultation, le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de reporter la date limite fixée pour la réception des offres.

Les dispositions ci-dessous sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Hors demande d'un candidat, le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours ouvrés francs avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet.

## **7. Les voies de recours ouvertes aux candidats**

### **Instance chargée des procédures**

Tribunal administratif de Bordeaux

9 rue Taste – BP 947  
33063 Bordeaux Cedex  
Tél : 05 56 99 38 00 – Fax : 05 56 24 39 03  
Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)  
Site web : <https://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>

## Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours

Voies et délais de recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.